

**COMPTE RENDU DU  
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 20 MAI 2009  
A 20H30 A CHALABRE**

PRESENTS : MRS, MMES, COEFFARD Paul, ETTORI Yves, CLERGUE Lucien, BAUZOU Gaston, BACHERE Yves, PATISSON Jean-Louis, GAUVRIT Jean-Christophe, GUILHAMAT Christian, PENANDO André, AVIGNON Simon, BENEDET Ghislain, CABANIE Jeannine, ROUSE Stéphanie, PIANZOLA Sophie, LAFFONT Jacques, MONTORO Manuel, MARTINEZ Jean-Paul, BOUDLET Michel, FONTANEAU Josette, BACHERE Odile, FONTVIEILLE Suzanne, GARROS Evelyne, FERRIE Hélène, PIC Michel, VIDAL Antoine, JEAN Claudine, MARCHAND Céline, FONTANEAU Sylvie, CANET Yvette, SALVAT Jean-Pierre, Le MINEZ Monique, BACAVE Serge, BERENGUER Yves.

Monsieur le Président remercie Monsieur Christian GUILHAMAT, Maire de Chalabre pour la mise à disposition de la salle et accueille l'assemblée. Il nomme ensuite une secrétaire de séance, Mme ROUSE Stéphanie et après avoir lu le compte rendu de la précédente assemblée, donne lecture de l'ordre du jour.

**1) VOTE DU RATIO DE NOMINATION ET CREATION DU POSTE D'ADJOINT DU PATRIMOINE DE 1<sup>ère</sup> CLASSE**

Monsieur le Président indique que lors de l'avancement de grade des agents lors d'une promotion interne, c'est à l'organe délibérant de déterminer le ratio de nomination, à savoir le nombre d'agents recrutés par cette voie par rapport au nombre d'agents recrutés par concours.

Monsieur le Président précise que Gisèle SABATIER, employée au Musée du Quercorb en tant qu'adjoint du patrimoine 2<sup>nde</sup> classe, a reçu un avis favorable de la Commission Administrative Paritaire du Centre de Gestion pour un avancement au grade d'adjoint du patrimoine de 1<sup>ère</sup> classe au titre de la promotion interne suite à un examen professionnel. Monsieur le Président précise également qu'étant donné qu'un seul agent titulaire travaille au service culturel, il est nécessaire de voter un ratio à 100% afin que cet agent puisse bénéficier de l'avancement de grade au titre de la promotion interne avec effet rétroactif au 1<sup>er</sup> janvier 2009. Monsieur le Président demande de bien vouloir délibérer également sur la création de ce poste.

**VOTE POUR            30**  
**ABSTENTION        3**

## 2) TAUX IMPOSITION 2009

Monsieur le Président rappelle que le produit fiscal nécessaire à l'équilibre du budget est de 465 595 €, ce qui entraîne une modification des taux des quatre taxes à savoir :

	2008	2009	Taux moyens nationaux de référence
<b>TAXE D'HABITATION</b>	3.08	3.36	14.57
<b>TAXE FONCIERE BATIE</b>	8.99	9.80	18.74
<b>TAXE FONCIERE NON BATIE</b>	35.86	39.10	44.81
<b>TAXE PROFESSIONNELLE</b>	5.63	6.15	23.42

Monsieur le Président demande de bien vouloir délibérer sur ces taux.  
A la demande de plusieurs délégués, le vote aura lieu à bulletin secret.

**VOTE POUR**                    **23**  
**CONTRE**                    **05**  
**ABSTENTION**            **05**

## 3) BUDGET PRIMITIF 2009

Monsieur le Président propose de visionner le budget primitif 2009 pour la Maison Intercommunale du Tourisme, le Musée du Quercorb et enfin de la Communauté de Communes du Chalabrais.

Monsieur le Président rappelle que le dernier budget est en équilibre :

Pour le Fonctionnement à :            1 533 654.76 €

Et pour l'Investissement à :            684 432.92 €

**VOTE POUR A L'UNANIMITE**

## 4) PRODUITS TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES

Monsieur le Président indique que le déficit du service 2008 s'élève à 13 694 €.

Le produit proposé pour le fonctionnement du service s'élève à : 354 695 €

**VOTE POUR**                    **26**  
**ABSTENTION**            **07**

## 5) PRESENTATION DU RAPPORT ANNUEL SUR LES PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE D'ELIMINATION DES DECHETS

Monsieur le Président donne lecture du rapport qui mentionne différents indicateurs techniques et financiers sur les divers types de collecte des déchets : ordures ménagères, encombrants, recyclables. Il rappelle que les coûts de transport et de traitement des déchets augmenteront de façon sensible en 2009 soit de 148 € à 157 € la tonne.

Concernant la collecte sélective, on note une légère diminution des déchets recyclés, et un ratio encore inférieur au prévisionnel fixé par le plan départemental. L'ensemble du service présente encore un déficit financier.

D'autre part, monsieur le Président rappelle que lors de la dernière réunion des Maires qui s'est tenue le 06 mai 2009, il a été décidé à l'unanimité des personnes présentes de proposer au Conseil Communautaire la fermeture de la décharge de Sonnac-sur-l'Hers. En effet, les frais occasionnés par une mise aux normes et compte tenu du fait que le traitement de ces déchets n'est pas de la compétence de la Communauté de Communes du Chalabrais, le Conseil Communautaire approuve cette proposition.

## 6) TAXE DE SEJOUR

Monsieur le Président rappelle que la taxe de séjour « au réel » instituée par la collectivité depuis 1991, ne permet pas l'encaissement de son produit de façon satisfaisante.

En effet pour l'année 2008, seulement les 2/3 des hébergeurs déclarés ont payé cette taxe. Le montant prélevé est de 1 184.00 €.

Monsieur le Président indique que les objectifs de cette taxe sont :

- de financer des actions de développement touristique du canton pour améliorer les conditions d'accueil des touristes et ses infrastructures,
- de faire participer les visiteurs à cet effort financier, afin qu'il ne pèse pas uniquement sur les habitants du territoire.

Afin de pallier à ces problèmes Monsieur le Président propose de :

- Passer à la Taxe de séjour Forfaitaire
- De collaborer plus étroitement avec les Mairies pour inventorier, puis inciter les hébergements touristiques marchands non inscrits dans la brochure et non déclarés à effectuer ces démarches.

Pour mieux expliquer cette démarche, Monsieur le Président indique les différents calculs et simulations qui ont été faits :

### Calculs et simulations :

- Sur les bases actuelles (tarifs, durée de perception de 2 mois, capacités d'accueil) et avec abattement obligatoire (30%) : **Total TS Forfaitaire = 8 323€**
- Avec abattement facultatif supplémentaire de 10% = **7 490€**
- Avec abattement facultatif de 20% = **6 660€**

Monsieur le Président propose donc de voter pour l'application d'une taxe forfaitaire avec l'abattement obligatoire de 30% plus un abattement facultatif de 20%.

<b>VOTE POUR</b>	<b>32</b>
<b>ABSTENTION</b>	<b>01</b>

## 7) QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Président indique qu'une question diverse est parvenue de la part de Monsieur GAUVRIT.

En effet ce dernier souhaiterait qu'une commission des finances soit mise en place.

Monsieur le Président propose donc que les délégués intéressés se présentent et se réunissent pour étudier les différents points financiers.

Mrs SALVAT, GAUVRIT, BACAVE, ETTORI et Mmes CANET, GARROS, FONTANEAU demandent à faire partie de cette commission.

Une deuxième commission est ensuite souhaitée, il s'agit d'une commission personnel ; celle-ci sera composée de Mrs SALVAT, CLERGUE, COEFFARD, PATISSON et Mmes FONTANEAU, FERRIE.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président lève la séance à 23h30.